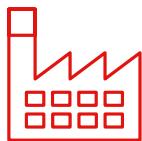


## RISQUE INDUSTRIEL : QUELLES PRÉCAUTIONS PRENDRE ?



Un risque industriel majeur est un événement accidentel se produisant sur un site industriel et entraînant des conséquences immédiates graves pour le personnel, les populations avoisinantes, les biens et l'environnement : incendie, explosion, dispersion de produits toxiques, etc. Vous occupez un bien situé à proximité d'un tel site : voici comment anticiper et réagir face à ce risque.

### SE PRÉPARER

Renseignez-vous auprès de votre mairie ou des services de l'État pour connaître le niveau d'exposition de votre commune et la réglementation à laquelle est potentiellement soumise votre habitation. (Plan de Prévention des Risques Technologiques - PPRT, consultable sur le site [georisques.gouv.fr](http://georisques.gouv.fr)).



- Informez les membres de votre famille, sensibilisez-les. Expliquez à vos enfants les bons gestes pour se protéger.



- Préparez un **kit de secours** en cas de confinement comportant :
  - des réserves d'eau ;
  - des aliments non périssables ;
  - une radio et une lampe de poche à piles ;
  - une trousse de premiers secours, papiers important, clés, etc.



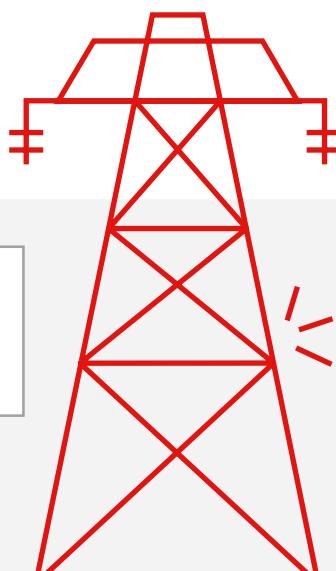
- Si vous avez des enfants, demandez aux responsables de l'école ou de la garderie de vous informer des dispositions prévues en cas d'accident et de vous expliquer comment ils communiqueront avec vous.



- Fermez votre bouteille de gaz.

### BON À SAVOIR

Renseignez-vous en amont sur les bons réflexes à adopter en fonction des différents sites présentant un danger (Cap Lahoussaye, Le Port, Plaine des Palmistes, etc.). Par exemple, selon la configuration du site, il faudra sortir à l'extérieur ou se confiner à l'intérieur !



## EN CAS D'ALERTE

Déclenchement des sirènes du plan d'alerte : 3 séquences d'1 minute 41 secondes, séparées par un silence de 5 secondes.



Si vous êtes  
à l'extérieur, **entrez**  
**dans le bâtiment**  
**le plus proche.**



**Fermez portes**  
**et fenêtres,**  
**calfeutrez**  
**les ouvertures**  
et éloignez-vous en.



Écoutez  
les radios  
locales  
et **suivez**  
**les consignes.**



**Ne vous déplacez pas.**  
**N'allez pas**  
**chercher vos enfants**  
à l'école, ils seront  
pris en charge par  
le personnel enseignant.



**Ne produisez**  
**ni flamme,**  
**ni étincelle.**  
Ne fumez pas.



**Coupez**  
**le gaz et**  
**l'électricité.**



**Rassemblez**  
**vos affaires**  
**personnelles**  
indispensables  
(papiers,  
médicaments,  
argent liquide).



**Ne téléphonez**  
**pas** afin de garder  
les lignes libres  
pour les secours.



**La fin de l'alerte**  
**est signalée**  
**par une sirène**  
d'une durée  
de 30 secondes  
en son continu.

**Fr Alert** : en cas d'incident, la préfecture peut alerter et informer la population concernée par un cas d'urgence ou une catastrophe majeure, imminente ou en cours, via des messages FR Alert envoyés sur les téléphones mobiles.



## APRÈS L'ACCIDENT

- Aérez le local dans lequel vous vous êtes mis à l'abri.
- Suivez les consignes des autorités concernant la consommation d'eau et d'aliments issus des zones contaminées.
- Suivez les consignes des autorités concernant l'occupation et l'usage de sols éventuellement contaminés par des rejets toxiques.

- En cas de dommage à votre habitation : faites l'inventaire des dégâts, photographiez les dommages, chiffrez le préjudice, prenez toute mesure utile pour éviter leur aggravation et déclarez le sinistre dans le délai prévu par votre contrat. Reportez-vous aux conditions générales de votre contrat d'assurance habitation qui précise les conditions de prise en charge de votre sinistre.

**Informations non contractuelles** données à titre purement indicatif dans un but pédagogique et préventif.  
Prudence Crèole ne saurait être tenue responsable d'un préjudice d'aucune nature lié aux informations fournies.

**Prudence Crèole**,  
Société anonyme au capital de 7 026 960 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Saint Denis sous le numéro 310 863 139, entreprise régie par le Code des assurances, dont le siège est sis 72, rue Alexis de Villeneuve - 97466 Saint Denis Cedex.

Société appartenant au Groupe Generali immatriculé au registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026.